

corps à l'entrée de la cathédrale et assiste à la messe chantée par le curé-archiprêtre de la cathédrale. Un clergé très nombreux remplit le chœur. L'intérieur de la cathédrale est tendu de draperies noires depuis l'entrée du chœur jusqu'au fond de l'église; le long de la nef court une large bande d'étoffe noire surmontée, sur quatre des piliers, de cartouches sur lesquels on lit les noms des victimes. Au milieu de la nef, sur un baldaquin suspendu à la voûte du sanctuaire, d'où retombent quatre grands rideaux funèbres, se dresse supportant les quatre cercueils, un superbe catafalque décoré avec goût, entouré de torchères, de flambeaux et de cierges.

Pendant l'office, des morceaux de musique religieuse ont été exécutés avec une rare perfection par la maîtrise.

C'est Mgr Fallières qui donne l'absoute. Au cimetière, le préfet Dumoulin a prononcé un discours.

Et maintenant, comparons.

Nous ne voulons pas parler de la différence entre les deux enquêtes faites, l'une sous les plus sévères prescriptions des corps les plus importants de l'Etat, sous les plus graves responsabilités.

L'autre devant un coroner, très honnête homme, sans doute, mais dénué de connaissances légales, techniques, mécaniques et pratiques nécessaires pour arriver à un résultat.

D'un côté on a cherché à s'assurer de la cause de l'accident et des moyens de l'éviter à l'avenir.

De l'autre on a cherché à savoir qui aurait à payer l'indemnité. C'est ainsi que la conviction du jury a été formée sur cette question seule de la bouteille de bière qui ne prouve rien et qui n'éclaire rien, en elle-même. Il n'y a rien de moins prouvé que l'influence de cette malencontreuse bouteille sur la catastrophe; il s'agit tout au plus d'une violation de règlement qui peut causer une responsabilité civile et même criminelle, mais dont la répression n'est pas un sûr moyen d'éviter un retour de destruction semblable à l'avenir.

Mais ce qui nous touche le plus dans le récit français, c'est ce culte de l'honneur auquel tout le monde s'associe: autorités civiles, clergé, magistrature, armée.

Chauffeurs et mécaniciens sont morts au poste, et au lieu de salir leur mémoire pour avoir la chance d'arracher ensuite quelques sous à la Compagnie qui les employait, la France

les traite en soldats morts au champ d'honneur.

Et le clergé et les autorités? A-t-on vu nos ministres provinciaux accompagner à leur dernière demeure les victimes du désastre?

A-t-on vu le clergé faire des services solennels?

Oh non, les victimes qu'on avait conduites à la boucherie on les a laissées enfouir sans un adieu.

Ah si, du fond d'un évêché, on a dit adieu à quelques-uns: aux curés!

Aux autres on a lancé ce cynique cri inhumain: "Vous vouliez bien mourir et vous avez été bien tués."

Amen!

DUROC.

L'ŒUVRE DE J. B. PROULX V.R.U.L.M.

(3e article)

LA BRUME ET LES PELERINAGES

Nous avons préparé pour cette semaine tout un travail sérieux sur la façon dont est traitée dans l'Œuvre de J. B. Proulx, V. R. U. L. M., la question des salaires des professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Laval.

Malheureusement le manque d'espace nous oblige à remettre à samedi prochain la publication de cette partie de notre travail, qui est considérable.

Aujourd'hui nous nous contenterons de donner une lettre amusante du fameux Payette A. V. R. U. L. M., au sujet de l'influence de la brume sur les pèlerinages (page 37 des Actes des administrateurs gouverneurs, et vice recteur de l'Université Laval à Montréal):

XXXIII.

Montréal, 6 juin 1893.

Rev. J. B. Proulx, ptre, V. R.

St. Lin des Laurentides.

Monsieur le Vice-Recteur, dimanche soir, en voyant la brume s'épaissir en avant du bateau au point de ne rien distinguer à dix pieds de nos yeux, je me faisais les réflexions que les membres du comité de construction se feraient lundi à 4 heures, en ne trouvant pas